

Secrétariat général

Désignation

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 février 2020

OBJET : AGENCE FRANCE LOCALE - SOCIÉTÉ TERRITORIALE – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT.

Mesdames, messieurs,

En juin 2017, le Département a adhéré à l'Agence France Locale-Société Territoriale qui a été créée sous l'impulsion des collectivités territoriales pour sécuriser leur accès aux marchés financiers.

En 2019, deux emprunts ont été souscrits auprès de l'Agence France Locale-Société Territoriale pour financer nos dépenses d'investissement.

Notre décision de 2017 me désignait pour siéger en tant que titulaire à l'assemblée générale et m'autorisait également à accepter toute autre fonction auprès de l'Agence France Locale-Société Territoriale notamment celle d'administrateur. Elle prévoyait en outre, que M. Daniel Guiraud siège en tant que suppléant à l'assemblée générale.

Je vous propose aujourd'hui de modifier ces désignations de sorte que notre collègue Daniel Guiraud, vice-président du conseil départemental, devienne le représentant titulaire du Département à l'assemblée générale de l'Agence France Locale-Société Territoriale et qu'ainsi il soit autorisé à accepter toute autre fonction qui pourrait lui être confiée, notamment des fonctions au sein du conseil d'administration et des comités permanents, dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec ses attributions.



Quant à moi, je vous propose de siéger en tant que suppléant à l'assemblée générale de l'Agence France Locale-Société Territoriale.

Le président du conseil départemental,

Stéphane Troussel

Délibération n° du 27 février 2020

AGENCE FRANCE LOCALE-SOCIÉTÉ TERRITORIALE – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1611-3-2,

Vu sa délibération n°2017-VI-35 du 29 juin 2017 approuvant l'adhésion du Département à l'Agence France Locale-Société Territoriale et désignant le président du conseil départemental comme représentant à son assemblée générale,

Vu le rapport de son président,

après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE M. Daniel Guiraud, vice-président du conseil départemental chargé des finances, en tant que représentant titulaire du Département à l'assemblée générale de l'Agence France Locale-Société Territoriale et l'autorise à y siéger,

- DÉSIGNE M. Stéphane Troussel, Président du conseil départemental, en tant que représentant suppléant du Département à l'assemblée générale de l'Agence France Locale-Société Territoriale et l'autorise à y siéger,



- AUTORISE M. Daniel Guiraud à accepter toute autre fonction qui pourrait lui être confiée dans le cadre le cadre de la représentation du Département à l'Agence France Locale-Société Territoriale, notamment des fonctions au sein du conseil d'administration et des comités permanents, dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec ses attributions.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.